

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**OUTILS DE CONTROLE ET DE DEVELOPPEMENT DE LA
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
DOMAINE : SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

CODE : 71 84 02 U 32 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 702 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 08 février 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

OUTILS DE CONTROLE ET DE DEVELOPPEMENT DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de rédiger un rapport circonstancié sur les tableaux de bord liés à la gestion des ressources humaines ;
- ◆ d'appréhender et d'acquérir la politique d'évaluation du personnel d'une entreprise.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ Définir les missions d'un service de gestion des ressources humaines ;
- ◆ décrire, dans leur contexte organisationnel et environnemental, la place, la responsabilité et l'influence de la gestion des ressources humaines dans l'entreprise ;
- ◆ expliquer l'interdépendance des différents services de la gestion des ressources humaines.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Principes de gestion des ressources humaines » code N° 961614U35D1 de l'enseignement supérieur social de type court.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

en respectant les règles éthiques et déontologiques de la profession, face à une situation concrète de la vie professionnelle mettant en œuvre une politique de gestion du personnel,

- ◆ de calculer les ratios sociaux et d'en rédiger un rapport ;
- ◆ d'élaborer un tableau de bord ;

- ◆ de préparer un plan provisoire des effectifs et d'en établir le budget ;
- ◆ de déterminer une politique d'évaluation adéquate.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la cohérence de la démarche,
- ◆ la pertinence des choix,
- ◆ la logique de l'argumentation,
- ◆ le niveau de précision dans l'emploi de la terminologie associée à la gestion des ressources humaines.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

en respectant les règles éthiques et déontologiques de la profession, face à des situations-problèmes concrètes, se prêtant à l'analyse des différentes missions généralement confiées au gestionnaire des ressources humaines, en tenant compte des spécificités de l'entreprise,

- ◆ d'établir et d'actualiser les ratios sociaux et d'en rédiger un rapport synthétique ;
- ◆ d'exploiter des tableaux de bord sociaux ;
- ◆ d'élaborer la classification des fonctions ;
- ◆ de préparer un plan provisoire des effectifs et d'en établir le budget ;
- ◆ de mettre en œuvre la politique d'évaluation du personnel :
 - ◆ fixation des objectifs de l'évaluation,
 - ◆ élaboration des critères d'évaluation,
 - ◆ création et mise à jour de grilles d'évaluation,
 - ◆ mise en œuvre des techniques d'entretien.

5. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Outils de contrôle et de développement de la gestion des ressources humaines	CT	B	48
7.2. Part d'autonomie			P
Total des périodes			60